

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup tenue le 14 mars 2023, à 19 h 30, via la plateforme Teams, à laquelle il y a quorum.

Membres présents :

Madame Magali Émond, présidente
Madame Marie-Lyne Cayouette, vice-présidente
Monsieur Jean-François Lévesque
Madame Valérie Beaulieu
Madame Véronique Brillant
Monsieur Guy Dumont
Madame Dominique Brière
Monsieur Dominique Viel
Madame Valérie Potvin
Madame Martine Paradis
Monsieur Denis Bastille
Madame Nadine St-Onge
Madame Geneviève Corbin (sans droit de vote)
Monsieur Antoine Déry (sans droit de vote)
Madame Geneviève Soucy (sans droit de vote)
Madame Caroline Dufour (sans droit de vote)

Membres absents :

Madame Marie-Hélène Harvey
Madame Cloé Gagné
Madame Karine Malenfant

1. MOT DE BIENVENUE

La présidente souhaite la bienvenue à tous.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 H 30)

La réunion est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de madame Magali Émond, présidente. Madame Geneviève Soucy, secrétaire générale, agit à titre de secrétaire de la réunion. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

3. CA 2023-03-0221 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, il est proposé par Nadine St-Onge **D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Questions du public
5. Adhésion à l'Union réciproque d'assurance scolaire du Québec
6. Questions diverses
7. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité.

4. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public lors de cette séance.

5. CA 2023-03-0222 ADHÉSION À L'UNION RÉCIPROQUE D'ASSURANCE SCOLAIRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT les hausses importantes des primes des assureurs privés pour les protections d'assurance responsabilité civile depuis les 5 dernières années;

CONSIDÉRANT les conclusions de l'étude actuarielle de faisabilité d'un regroupement de 62 centres de services scolaires et commissions scolaires démontrant la faisabilité et la viabilité d'une assurance autogérée sous la forme d'une union réciproque (ci-après : l'union) prévue à la *Loi sur les assureurs* (RLRQ., c. A-32.1);

CONSIDÉRANT que les analyses actuarielles démontrent que la viabilité de l'union repose sur un engagement des membres pour une première période de cinq ans;

CONSIDÉRANT que la participation à l'union réciproque constitue un niveau de protection équivalent et parfois supérieur à celle du marché privé ;

CONSIDÉRANT les primes à prévoir sur les cinq ans seront équivalentes ou moindres en estimant les augmentations à prévoir des assureurs privés et que l'union aura ainsi accumulé un Fonds de réserve important pour sa pérennité;

CONSIDÉRANT que chaque membre à l'union doit désigner un représentant parmi les cadres et hors-cadres de son organisation pour le représenter;

CONSIDÉRANT le projet de convention déposé soumis avec les présentes;

IL EST PROPOSÉ par Guy Dumont et résolu :

D'ADHÉRER à l'union réciproque pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2028;

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Antoine Déry, à signer la convention des membres pour et au nom du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup et de prendre toutes mesures ou actions nécessaires à y donner plein effet;

DE DÉSIGNER madame Geneviève Soucy à titre de représentante du centre de services scolaire.

Adoptée à l'unanimité.

6. QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a aucune question lors de cette séance.

7. **CA 2023-03-0223 LEVÉE DE LA SÉANCE (À 19 H 46)**

IL EST PROPOSÉ par Valérie Potvin et résolu :

QUE la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

La secrétaire générale,

La présidente,

Geneviève Soucy

Magali Émond